

Notice de la procédure de vote du Bureau Directeur de la Fédération Française de Scrabble

Élections du 15 au 31 mai 2020

Ouverte à tous les licenciés à jour de leur cotisation au 31 mars 2020

Le vote s'effectuera électroniquement du 15 mai à 8 heures jusqu'au 31 mai à minuit. Les votes seront anonymes et les résultats seront transmis au Président du CNE (Comité National d'Éthique) qui communiquera les résultats la première semaine de juin à l'ensemble du Conseil d'Administration et aux présidents de clubs.

Pour effectuer votre vote :

Vous devez vous rendre sur le site de la Fédération Française de Scrabble (<https://www.ffsc.fr/>), puis dans la rubrique « Ma fiche » puis « Élection du Bureau Directeur ».

Je vote :

Liste de Marie-Odile Panau :

Maxime Battefort - Yves Blisson – Alain Cassart - Sandrine Chambaud - Marie-Claude Derosne - Sylvie Guillemard– Jean-Pierre Pouliquen

Vote blanc :

Une demande de confirmation est demandée et vous informe de la validation de votre vote.

Les personnes n'ayant pas accès à leur fiche peuvent se rapprocher de leur président de club qui mettra à disposition un ordinateur leur permettant de voter ou d'un proche.

Chantal DARDENNE

Présidente du Comité National d'Éthique